

# Conseil Municipal du 17 Juin 2004

L'an deux mil quatre, le 17 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juin 2004

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD.

Absent excusé : Bruno CAZZARO (procuration à Pierre BOISSELIER), Véronique MENZEL (procuration à Armand DUMONT),

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## I) Approbation du procès verbal du 6 mai 2004.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2004 est adopté à l'unanimité et signé.

## II) Affaires Financières

### Ø Décision Modificative n°2 – Eau et Assainissement

Monsieur le Maire propose la DM suivante :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D203 : Frais recherches et développement	-15.800,00€	
D203-101 : Station d'épuration - études	15.800,00€	
D2315-101 : Station d'épuration - travaux	5.000,00€	
D2315-103 : Périmètre protection captage - travaux	-5.000,00€	
<b>Total</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Eau et Assainissement ci-dessus.

## Ø **Décision Modificative n°2 – Budget Communal**

Le Maire propose la DM suivante :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2313-143 : Office du Tourisme	-13.000,00€	
D2315-144 : Autres bâtiments communaux	-20.000,00€	
D2315-145 : Église cimetière	-3.500,00€	
D2315-146 : Bâtiments logements et camping	3.000,00€	
D2315-155 : Voirie	33.500,00€	
<b>Total</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Communal ci-dessus.

Concernant les travaux de voirie, il est rappelé que la mise en enrobé du cheminement piétonnier d'accès aux Gîtes communaux est nécessaire.

## Ø **Participation au Pass Micro (anciennement "38 Junior") 2004-2005**

Concernant les enfants habitants à moins de 3km de l'école, Mme CHRISTOPHEL rappelle que l'an dernier, la commune avait accordé une participation d'un montant de 48€ pour l'achat des Pass Micro (d'une valeur unitaire de 80€) par enfant habitant sur Saint Hilaire du Touvet, scolarisé en élémentaire ou en maternelle sur la commune, laissant ainsi à la charge des parents la somme de 32€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette participation à l'achat des Pass Micro 2004-2005, pour les enfants habitants sur Saint Hilaire du Touvet à moins de 3km de l'école, scolarisé en élémentaire ou en maternelle sur la commune, et ce de sorte que la part restant à la charge des parents soit de 32€

## Ø **Remboursement des frais de déplacement à Lourdes du Directeur et du Président de la Régie des Remontées Mécaniques**

Monsieur le Maire expose que lors du déplacement pour se rendre à la réunion des funiculaires de France à Lourdes, Monsieur le Président de la Régie des Remontées Mécaniques a engagé des frais de déplacement (location de véhicule, essence et péages) se montant à 669,31€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser sur le budget Régie des Remontées Mécaniques, l'ensemble des frais de déplacement de Monsieur le Président de la Régie pour un montant total de 669,31€

## **III) Travaux**

### Ø **Station d'épuration Pré Lacour – Choix du Maître d'oeuvre**

Monsieur le Maire expose que suite au lancement de l'appel d'offre conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 11 mars 2004, le Cabinet SINT offre la proposition la plus intéressante d'un point de vue technique et tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet SINT s'élevant à 10.2% du montant prévisionnel des travaux soit 40.800€HT, pour effectuer la mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Station d'épuration Pré Lacour.

### **Ø Salle Hors Sac – Montant estimatif des travaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chiffrage de 350.000€HT pour la création de la Salle Hors Sac ne pourra être tenu dans la configuration actuelle du bâtiment. En effet, l'estimation provisoire du Maître d'œuvre, s'élève à 407.800 HT (construction seule).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette enveloppe estimative de travaux.

### **Ø Demande de subvention rénovation du Clocher**

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au budget de travaux de rénovation du clocher. Le devis des travaux s'élève à 19.130€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général et de l'Évêché pour le financement des travaux de rénovation du clocher.

### **Ø Demande de subvention réhabilitation de l'immeuble du Couchant**

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au budget de travaux de réhabilitation du bâtiment du Couchant qui se compose de 4 logements. Le montant total des devis de travaux s'élève à près de 115.000€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement des travaux de réhabilitation de l'immeuble du Couchant.

### **Ø Demande de subvention réfection de voirie – chemins du "Vieux Frêne" et "Rieux et Chavanu"**

Monsieur le Maire expose que le montant des travaux de réfection des chemins du "Vieux Frêne" et "Rieux et Chavanu" s'élève respectivement à 20.553,80€HT et 7.903,50€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement des travaux de réfection du chemin du Vieux Frêne" et du chemin "Rieux et Chavanu".

## Ø **Demande de subvention acquisition d'une lame de déglaçage**

Monsieur le Maire expose que le tractopelle que la commune a décidé d'acquérir est destiné en partie au déneigement. Par conséquent il est nécessaire de l'équiper d'une lame de déglaçage. Le devis d'achat s'élève à 2.000€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement de l'acquisition d'une lame de déglaçage pour le tractopelle.

## **IV) Personnel**

### Ø **Création d'un poste d'Agent Technique en Chef**

Monsieur le Maire expose que Dominique MORILLE, Agent Technique Principal, peut prétendre à un avancement de grade en tant qu'Agent Technique en Chef. Il propose de créer ce poste au 1<sup>er</sup> Décembre 2004 pour permettre la nomination de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Agent Technique en Chef à temps plein au 1<sup>er</sup> décembre 2004, et à cette même date de supprimer le poste d'Agent Technique Principal (créé par délibération du 29 janvier 2002).

*Par conséquent, au 1<sup>er</sup> Décembre 2004, la liste des postes Techniques est :*

- ü *1 Agent Technique en Chef temps plein (35h00) – créé par délibération du 18 juin 2004*
- ü *1 Conducteur spécialisé 1<sup>er</sup> niveau temps plein (35h00) – créé par délibération du 26 mars 1991*
- ü *1 Agent d'entretien Qualifié temps plein (35h00) – créé par délibération du 26 février 2004*
- ü *1 Agent d'entretien Qualifié temps non- complet (31h30) – créé par délibération du 29 janvier 2002*
- ü *1 Agent d'entretien temps plein (35h00) – créé par délibération du 12 décembre 2000*

### Ø **Évolution du poste de Rédacteur**

Monsieur le Maire rappelle que Solange BONNAIMÉ, Rédacteur Territoriale, est employée à 5h/sem à la Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches (CCPPR) et à 35h/sem à la Mairie de Saint Hilaire. Il expose que cette répartition des volumes horaire n'est plus en phase avec la réalité et que la CCPPR prend plus de temps, et ce de plus en plus compte tenu des dossiers en cours. Il informe l'assemblée qu'il sera sans doute fait d'ici la fin de l'année une proposition de répartition à 10h/sem CCPPR et 30h/sem Mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Par ailleurs, afin de décharger le poste de Solange BONNAIMÉ de différentes tâches courantes, la CCPPR a décidé de recruter une personne dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Les apprentis pressentis suivent une formation Bac Pro Accueil et Services en alternance au sein d'une MFR située sur Bourgoin Jailleu.

La principale difficulté reste dans le recrutement de l'apprenti. En effet, compte tenu de l'éloignement relatif de la MFR, il est probable que la CCPPR rencontre des difficultés pour trouver des candidats. À suivre.

## **V) Administration générale**

### **Ø Ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe élémentaire**

Madame CHRISTOPHEL expose qu'une 7<sup>ème</sup> classe élémentaire doit ouvrir à la rentrée et ce pour une période estimée à 4 ans. Toutefois, il se pose le problème du local qui, à ce jour, n'existe pas au sein de l'école élémentaire.

Plusieurs solutions sont évoquées dont pour les principales:

1) Installation de la 7<sup>ème</sup> classe dans l'ancienne Mairie. Cette solution entraîne l'immobilisation de la salle pour l'école et nécessite un certain nombre de travaux assez lourds (subventionnés en partie par le Conseil Général) qui nécessiteront un délai d'exécution inconnu à ce jour.

2) Installation d'un préfabriqué loué au Conseil Général qui serait installé dans la cours. Le principal problème de cette solution étant l'empiètement sur la cours d'école et une installation qui ne sera possible que début octobre.

3) Installation de la classe dans le gymnase de l'école élémentaire (voir petits aménagements éclairage, rideaux...) et transfert du gymnase dans l'ancienne Mairie, ce qui permettrait de conserver l'utilisation de celle-ci en dehors des plages d'utilisation scolaires. Il se posera alors le problème du logement de l'activité judo actuellement située au gymnase de l'école élémentaire. Il est suggéré d'installer l'activité dans la salle de danse du Mille Club où elle a longtemps été pratiquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer aux instituteurs la 3<sup>ème</sup> solution évoquée ci-dessus.

### **Ø Antenne de téléphonie mobile Orange**

Monsieur le Maire présente la demande de l'opérateur Orange pour la modification leur antenne située aux abords du terrain de football. La modification consiste à augmenter la puissance de l'antenne actuelle en la remplaçant par une autre plus grande de 50cm mais toujours située sur le côté du pilonne porteur, sans qu'il soit lui modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette modification de l'antenne Orange, sous condition que le montant de la redevance relative à la convention en cours soit renégocié et si possible à hauteur de 3.300€/an. Le Maire est chargé de cette négociation.

## **VI) Questions diverses**

### **Ø Dates de congés des élus**

Monsieur le Maire demande aux élus, comme l'an dernier, de bien vouloir inscrire leurs dates de congés sur le tableau blanc du bureau du Maire.

## Ø Équipements sportifs du plateau

Monsieur le Maire rapporte les discussions qui ont eu lieu en réunion de la Communauté de Communes de lundi dernier concernant la rénovation des tennis (suite à la demande présentée par le Club de Tennis), et plus globalement la gestion des équipements sportifs du plateau et des autres bâtiments à usage intercommunal appartenant aux communes.

Il informe l'assemblée qu'une réflexion est lancée sur ce sujet et qu'une réunion est prévue le mardi 10 août 2004. Il est nécessaire de désigner 2 membres du conseil pour assister à cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Pierre BOISSELIER et Anne BLONDEAU à cette commission pour représenter Saint Hilaire.

## Ø Commission "Sécurité aux abords de l'école élémentaire"

Monsieur le Maire présente la demande du conseil de l'école élémentaire de constitution d'une commission "sécurité aux abords de l'école élémentaire".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer cette commission qui sera constituée de 2 membres du Conseil Municipal, 2 membres du SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire) et 1 représentant de chaque groupe scolaire, soit un total de 6 membres. Cette commission aura pour but d'identifier les problèmes de sécurité aux abords des écoles et de proposer des solutions aux parents d'élèves. Un plan des sites concernés sera transmis avant fin juin aux directeurs d'école afin qu'ils identifient les points noirs et qu'une réflexion Mairie-SISCO puisse être engagée pendant l'été avant une première réunion de la commission en septembre.

## Ø Circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux

Il est rappelé qu'un arrêté en date du 8 mai 1979, interdit la circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux de la commune. Celui-ci sera réaffiché en Mairie pour information.

## Ø Inaugurations

Monsieur le Maire rappelle que ce samedi 10 juin au matin ont lieu les inaugurations de la moquette de l'aire d'envol et de l'extension de la Via Ferrata, et du nouveau panneau d'enseigne de la Bibliothèque "Les Yeux Fertiles".

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 9 Septembre 2004 à 20h30.  
(Préparation le Jeudi 2 Septembre 2004 à 20h30, à confirmer)***

**La séance est levée à 21h30.**